

JOURNÉE DU TIMBRE 1967

FACTEUR DU SECOND EMPIRE

Valeur : 0,25 F + 0,10 F

Couleurs : vert, gris bleu, rouge

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce

par BETEMPS

Format vertical 22 × 36

(dentelé 13)

VENTE

anticipée, à partir du 8 avril 1967 à la Maison de la Métallurgie (94, rue J.-P. Timbaud, Paris-11^e) ainsi que dans les bureaux de poste des villes désignées par la Fédération des sociétés philatéliques françaises pour organiser la Journée du Timbre ; générale, le 10 avril 1967 dans tous les autres bureaux.

Au XIX^e siècle, l'avènement de « l'ère industrielle » a eu, entre autres conséquences, celle de provoquer un vaste mouvement d'exode rural au profit des grandes villes. Corrélativement, cet afflux de nouveaux citadins n'a pas seulement modifié la physionomie des agglomérations, il a surtout montré toute l'importance du rôle dévolu désormais aux services publics.

En ce qui concerne l'administration des Postes, dont l'activité est essentiellement liée à l'évolution humaine et économique, quelques chiffres situent l'ampleur de son développement en moins d'un demi-siècle : entre 1829 et 1867, le nombre des bureaux de poste passe de 1 799 à 4 876 ; dans le même temps, le trafic annuel s'élève de 86 millions d'objets de correspondance à 772 millions.

Bien entendu, une telle progression du trafic implique l'accroissement des moyens d'action en personnel du service de la distribution et c'est ainsi qu'un personnage se voit bientôt attribuer une place importante dans la vie quotidienne du public ; ce personnage c'est le facteur de ville, ainsi désigné pour le différencier de son collègue, le facteur rural, dont la silhouette, également familière, a fait son apparition dans les campagnes en 1829.

Pour ce qui est des facteurs de ville, Paris en compte 495 aux environs de 1860. Ils sont répartis en 33 brigades et assurent la distribution dans les 11 « rayons » que comporte la capitale, non encore divisée en arrondissements. A l'Hôtel des Postes où le courrier est centralisé, les facteurs « font leur boîte », c'est-à-dire qu'ils classent les lettres dont la distribution leur incombe suivant l'itinéraire qu'ils doivent suivre. Puis, au signal donné, tous se précipitent dans la cour et sautent dans les omnibus chargés de les emmener à pied

d'œuvre au grand trot de leurs chevaux. Ce cérémonial, identique à peu de chose près dans toutes les grandes villes de France, confère au service une régularité d'horloge et vaut au facteur d'arpenter inlassablement, sans jamais un jour de repos, les mêmes rues au même moment, donnant ainsi l'impression de participer à quelque rite immuable.

Le facteur est à tel point intégré au décor familial de chacun que la décision prise en 1861 de modifier son uniforme constitue un événement que *Le Monde Illustré* porte à la connaissance de ses lecteurs en ces termes : « Encore une transformation ! l'uniforme des facteurs de Paris va être changé à dater du 1^{er} janvier 1862. De bleu qu'il était, il deviendra vert, couleur adoptée par toutes les administrations du ministère des Finances. L'habit fera place à la tunique presque universellement adoptée ; le pantalon sera en drap gris bleu, plus large par le haut, et aura un passepoil rouge ; le manteau à petit collet étriqué se retirera devant le caban moderne, intelligemment approprié aux besoins de ceux qui doivent le porter ; enfin l'antique chapeau ciré, lui aussi, sera entraîné dans la chute de l'habit et sera remplacé par un élégant képy ».

L'auteur de l'article précise ensuite que le modèle ainsi décrit a été adopté à Saint-Cloud par l'Empereur après que « Sa Majesté, prévenue dès l'abord en faveur de la nouvelle tenue, tant par sa légèreté que par la bonne tenue de ceux qui la portent » et, pour terminer, ne recule pas devant cette martiale conclusion : « Cet uniforme est tout à fait militaire, dira-t-on ? Où est le mal ? Le facteur, c'est l'homme-horloge par excellence, c'est le devoir personnifié, il est donc tout simple que sa tenue soit militaire ; d'ailleurs l'uniforme appelle la confiance, et l'uniforme militaire la justifie ».

